

# R

## Relative stabilité fiscale

**Au cours des dernières années, le produit de l'impôt sur le revenu est demeuré stable.**

**Entre 2004 et 2005, alors que le montant de l'impôt sur les sociétés a connu une baisse significative, le montant de la TVA versée dans la région par les entreprises est resté stable.**

**Le produit global des impôts émis au profit des collectivités locales a progressé modérément.**

Le produit global de l'impôt sur le revenu collecté en Alsace reste stable : 1 450 millions d'euros en 2005, 1 416 millions en 2004.

### Des revenus toujours élevés

La part du revenu d'activité reste la plus importante du territoire national : elle représente 76,5 % du revenu fiscal ; le revenu fiscal médian (15 600 euros) est supérieur de 16,5 % à celui des autres régions. En 2005, les contribuables alsaciens imposables représentent 58,2 % de l'ensemble des 971 034 foyers fiscaux de la région. Par ailleurs, en 2005, 304 500 foyers alsaciens ont bénéficié de revenus de capitaux mobiliers et 126 100 propriétaires bailleurs ont perçu des revenus fonciers. Les montants de ces revenus s'élevaient respectivement à 409 millions d'euros et 611 millions.

Ces trois dernières années, le nombre de bénéficiaires de la prime pour l'emploi ne cesse de progresser. Actuellement, 243 400 contribuables alsaciens bénéficient de cette prime. Dans la région, 269 700 foyers fiscaux ont bénéficié de 29,3 millions d'euros de réductions d'impôts au titre des dons versés à des œuvres.

### Stabilité de la TVA, baisse de l'impôt sur les sociétés

Depuis 2002, la Direction des Grandes Entreprises (DGE) est chargée d'assurer l'assiette et le recouvrement de la plupart des impôts, droits et taxes dus par toutes les sociétés établies en France dont le chiffre d'affaires, hors taxe, est supérieur à 600 millions d'euros. En 2005, 468 entreprises de la région répondent à ce critère. La DGE, service à compétence nationale, a donc un impact direct sur le produit de la TVA et de l'impôt sur les sociétés collecté par les services comptables implantés en Alsace, selon que les entreprises locales se mettent ou non à relever du ressort de ce service. À cette remarque près, entre 2004 et 2005, le montant de la TVA versée dans la région par les entreprises est stable (+0,7 %). Le montant de l'impôt sur les sociétés

collecté en Alsace a en revanche connu une baisse significative (-5,1 %). Cette baisse se retrouve dans les autres régions françaises, traduisant l'état peu favorable de la conjoncture en 2004.

### Hausse des recettes des collectivités locales

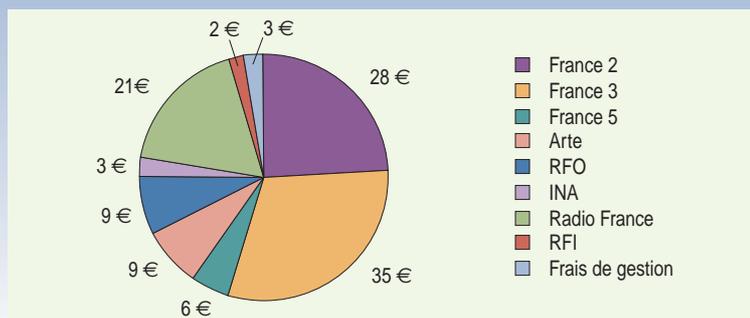
Le montant des rôles émis au profit des collectivités locales atteint 1 704 millions d'euros en 2005. Le produit de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle) a augmenté de 5,5 % sur un an, comme l'année précédente. En trois ans, la hausse cumulée dépasse les 16 %.

### Simplification de la gestion de la redevance audiovisuelle

Depuis 2005, la redevance audiovisuelle due par les particuliers est adossée à la taxe d'habitation et est désormais gérée par la Direction générale des Impôts. La répartition de cette redevance (116 euros par foyer) est faite auprès des organismes.

**Jean-Marc STEINMETZ**  
Direction des Services fiscaux  
du Bas-Rhin

Affectation de la redevance audiovisuelle par organisme bénéficiaire



Source : Direction des Services fiscaux